

Avril 2024

Les fonds distincts en bref

Dans ce numéro

- Avantages de l'utilisation de l'outil eDocs
- Nouveau taux d'intérêt de 4 %* à compter du 1^{er} avril 2024 : Fonds d'épargne à intérêt élevé Manuvie et Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie
- Exigences en matière de signature du client - nous avons un aide-mémoire pour vous aider à ce sujet !
- Des ressources de formation pour optimiser l'administration de votre entreprise
- Webinaire
 - Séances de formation sur opérations en ligne
- Prévention de la fraude
- Points de vue
 - Liste de vérification pour la déclaration de revenus
 - Ne fêtez pas l'arrivée de votre remboursement d'impôt – éliminez-le !
- Faits intéressants
- Évènements à venir/échéances

Avantages de l'utilisation de l'outil eDocs

Vous avez besoin d'une copie d'un feuillet fiscal pour un client ? L'outil eDocs (autrefois Relevés, confirmations et feuillets d'impôt) peut vous aider ! Ce service numérique vous permet de visualiser et de télécharger facilement les documents de vos clients (individuellement ou en masse).

➤ **Pour en savoir plus sur les 5 avantages de l'utilisation de l'outil eDocs :**
[FR](#) | [EN](#)

Nouveau taux d'intérêt de 4 %* à compter du 1^{er} avril 2024 : Fonds d'épargne à intérêt élevé Manuvie et Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie

Vous avez parlé, nous vous avons écoutés.

Vous nous avez dit que votre clientèle souhaitait un véhicule d'épargne sûr pour placer ses fonds à court terme tout en obtenant un taux concurrentiel sur ses placements.

Fonds d'épargne à intérêt élevé Manuvie

Nous sommes heureux d'offrir aux clients un taux d'intérêt de 4 %* sur le Fonds d'épargne à intérêt élevé Manuvie à compter du 1^{er} avril 2024.

Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie

Le taux d'intérêt bonifié de 4,50 % du Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie terminé le 31 mars 2024, et le nouveau taux d'intérêt de 4 %* est entré en vigueur le 1^{er} avril 2024.

* Les taux d'intérêt peuvent être modifiés chaque jour sans préavis.

➤ **En savoir plus :** [FR](#) | [EN](#)



Exigences en matière de signature du client - nous avons un aide-mémoire pour vous aider à ce sujet !

Vous ne savez pas quels sont les opérations et les documents qui exigent la signature du client et ceux qui ne demandent que la date et l'heure du contact avec le client ? Qu'il s'agisse d'opérations financières ou non financières, nous avons rassemblé la plupart des opérations dans un guide de référence rapide pour vous permettre de faire plus facilement affaire avec nous.

N'oubliez pas que lorsque vous utilisez un outil de signature électronique, vos documents doivent être soumis avec le rapport d'audit applicable [par exemple, le certificat d'achèvement (DocuSign)].

➤ **Pour en savoir plus accédez à l'aide-mémoire sur Inforep ici : [FR](#) | [EN](#)**

Des ressources de formation pour optimiser l'administration de votre entreprise

Ne cherchez pas plus loin que notre coin formation pour mettre à niveau votre équipe de soutien administratif. Le centre de ressources tout-en-un disponible sur Inforep est conçu pour améliorer vos connaissances et votre expertise.



Formation éclair

En cinq minutes ou moins, obtenez des informations rapides et instructives sur un sujet particulier



Aide-mémoire

Des documents imprimables rapides et clairs pour vous aider à accomplir vos tâches efficacement



Ressources sur l'outil Opérations en ligne

Une collection de ressources pour vous aider à naviguer dans l'outil Opérations en ligne

➤ **Améliorez vos compétences ici : [FR](#) | [EN](#)**

Webinaire

Séances de formation sur opérations en ligne

Opérations en ligne est l'espace qui vous est réservé pour traiter les affaires nouvelles et existantes relatives aux fonds distincts et aux comptes à intérêt garanti (CIG). La plateforme est conçue pour offrir un moyen numérique de soumettre des affaires à Manuvie, ainsi que de préremplir ou d'imprimer la version la plus récente de tous les formulaires et de toutes les demandes de placement.

Nos séances de formation Zoom sont disponibles pour aider nos conseillers à en apprendre davantage sur des sujets et des opérations spécifiques. Les sujets suivants sont disponibles :

- Gestion de vos activités en matière d'investissement
- Effectuer des transferts dans Opérations en ligne
- Traitement des dépôts dans Opérations en ligne

➤ **En savoir plus et s'inscrire : [FR](#) | [EN](#)**

Prévention de la fraude

Nous vous rappelons que nos équipes ne vous demanderont jamais par courriel des renseignements personnels ou financiers ou des identifiants de connexion. Si vous recevez un courriel de Manuvie qui vous semble suspect, ne répondez pas au message et ne cliquez pas sur les liens qu'il contient. Veuillez consulter notre **Centre de prévention de la fraude** pour nous aviser.

➤ **En savoir plus ici : [FR](#) | [EN](#)**



Faits intéressants

Au printemps 1925, des obligations d'une valeur de 25 000 000 \$ sont transportées au nouveau siège social de Manuvie, situé au 200 Bloor. Les obligations sont placées dans le coffre-fort, sous la surveillance de deux officiers de police locaux.

Points de vue

Liste de vérification pour la déclaration de revenus

Nous y sommes une fois de plus. Avez-vous tout ce dont vous avez besoin pour produire votre déclaration de revenus personnelle ? Que vous prépariez vous-même votre déclaration de revenus ou demandiez à votre comptable ou fiscaliste de le faire pour vous, **utilisez cette liste de vérification** pour vous assurer de recueillir tous les renseignements pertinents.

➤ **Trouvez la liste de vérification ici : [FR](#) | [EN](#)**

Ne fêtez pas l'arrivée de votre remboursement d'impôt – éliminez-le !

Chaque année, de nombreux Canadiens fêtent l'arrivée de leur remboursement d'impôt. Ils le perçoivent comme une prime inattendue, une surprise agréable parmi toutes les factures du temps des Fêtes. En réalité, un remboursement d'impôt signifie seulement que vous avez trop payé d'impôt à l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou à Revenu Québec pendant l'année. Vous recevez votre paiement en trop sous forme de remboursement d'impôt, mais en fait, vous accordez ni plus ni moins un prêt sans intérêt au gouvernement.

➤ **Lisez la suite ici pour savoir comment aider les clients à garder leur argent dans leurs poches : [FR](#) | [EN](#)**

Évènements à venir/échéances

28 mai 2024 - Passage au règlement T+1

(Les détails et les fonds disponibles seront fournis dans une communication séparée.)



Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

MBPSCS001013FR KMW 04/24